

Laon, le 08 juillet 2026,

SOLIDARITÉS, ATTRACTIVITÉ ET BIODIVERSITÉ : PREMIÈRE DÉCISION MODIFICATIVE 2026 POUR DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR L' AISNE

Réunie le 6 juillet, l'Assemblée départementale a adopté plusieurs mesures importantes pour accompagner les besoins du territoire. Ajustements budgétaires permettant le renforcement des moyens consacrés à la protection de l'enfance et adoption d'une nouvelle feuille de route en faveur de la biodiversité illustrent la volonté des élus départementaux d'agir concrètement pour les Axonais.



L'Assemblée départementale a adopté la décision modificative n°1 du budget 2026 ce lundi 6 juillet présentée par **Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental de l'Aisne**. D'un montant global de **576 940 €**, cette mesure technique permet d'ajuster les crédits nécessaires au fonctionnement des politiques départementales sur l'année 2026.

Cette décision prévoit, entre autres, **300 000 € supplémentaires** pour le fonctionnement du Syndicat mixte du Familistère Godin, en complément des crédits déjà inscrits au budget primitif, **200 000 € dédiés à l'aide sociale à l'enfance** ainsi que différents crédits supplémentaires dans le domaine de la culture et du patrimoine. Ceux-ci seront en particulier dédiés à de l'investissement (30 000 €) pour poursuivre le **réaménagement du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Aisne** en vue de sa réouverture au public ainsi que des interventions l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache.

Protection de l'enfance : 200 000 € supplémentaires pour faire face à l'urgence

Face à la forte hausse des mesures de placement et à la complexification des situations familiales, le Département poursuit son engagement en faveur de la protection de l'enfance.

En effet, depuis le début de l'année 2026, plus de **340 placements** ont déjà été réalisés dans l'Aisne, contre **387 sur l'ensemble de l'année 2025**. Une évolution qui met sous tension les dispositifs départementaux d'accueil et d'accompagnement comme l'a souligné **Isabelle Lettrillart, Vice-présidente en charge de la famille et la protection de l'enfance**, tout en saluant « *l'engagement des professionnels de l'EDEF comme la qualité des pratiques et de l'accompagnement proposé aux mineurs et à leur famille* ».

L'Assemblée départementale a ainsi voté **200 000 €** de crédits supplémentaires afin de **renforcer les capacités d'accueil** et d'intervention de l'Aide sociale à l'enfance. Cette enveloppe permettra la création de **30 nouvelles places de protection éducative à domicile (PEAD)** ainsi que l'ouverture d'une **Maison d'enfants à caractère social (MECS)** de 15 places.

Les élus ont également pris connaissance du bilan des actions conduites dans le cadre du **Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance**. Parmi les résultats marquants figurent le développement des actions de **soutien à la parentalité**, **l'amélioration du taux de réalisation des bilans de santé en maternelle**, **le renforcement des mesures de protection à domicile** et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur des enfants les plus vulnérables.

Biodiversité : une nouvelle feuille de route pour les Espaces naturels sensibles

Enfin, L'Assemblée départementale a adopté le **Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (SDENS) 2026-2035**, présenté par **Michèle Fuselier, Vice-présidente en charge de la transition écologique et du développement durable**, document stratégique qui guidera l'action du Département en faveur de la biodiversité pour les dix prochaines années.

Plus de quinze ans après le premier schéma adopté en 2009, cette nouvelle feuille de route réaffirme l'engagement départemental pour la **préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel axonais**. Élaboré en concertation avec les acteurs institutionnels, scientifiques et associatifs, le SDENS s'articule autour de deux grandes ambitions : **préserver les milieux naturels** et **valoriser les espaces naturels auprès du public**.

À travers ce nouveau schéma, ainsi qu'un **livret grand public** entièrement réalisé par les services du Département, le Conseil départemental entend poursuivre son action en faveur de la **transition écologique et de la préservation de la biodiversité**, tout en permettant aux habitants de mieux connaître et découvrir les richesses naturelles de l'Aisne.